



Liberté

pour Salah Hamouri **Il est innocent !**

Qui est Salah Hamouri ?

Salah Hamouri est franco-palestinien, il a 32 ans et il vient d'obtenir son diplôme d'avocat. Il se consacre à la défense des droits humains et des droits des presque 7 000 prisonniers politiques palestiniens. Il vit à Jérusalem-Est occupée. Il est marié et a un enfant. En 2005, il a été arrêté une première fois et condamné sans la moindre preuve, au terme d'un procès inique. Ce jeune homme de 19 ans alors a passé sept ans dans les prisons israéliennes. Il a été libéré suite à un vaste mouvement de solidarité, en particulier dans notre pays. Depuis sa libération, il a contribué à faire connaître la situation des prisonniers politiques palestiniens, notamment en France.

Une nouvelle arrestation

Dans la nuit du mercredi 23 août, l'armée d'occupation est venue l'arrêter chez lui. Il a été entendu vingt minutes par un juge. Aucun élément d'une quelconque accusation ne lui a été signifié ; on est dans le cadre d'un « dossier secret ».

Une condamnation inique : un déni de droit

Après vingt-sept jours, un tribunal israélien a placé Salah Hamouri en détention administrative pour six mois, comme l'avait exigé Avigor Liberman, le ministre de la Défense israélien. Ni procès, ni motif, ni preuve, seulement l'arbitraire !



Qu'est-ce que la détention administrative (DA) ?

C'est le moyen qu'utilise l'État d'Israël pour enfermer les résistants palestiniens, sans motif, sur la base de dossiers tenus secrets, pour des périodes de six mois qui peuvent être renouvelées indéfiniment. Ils sont actuellement près de cinq cents dans ce cas, parmi lesquels des députés, hommes et femmes. Un enfant de 16 ans vient d'être mis pour cinq mois en DA. Ce recours massif à la DA est illégal au regard du droit international.

Acharnement et arbitraire contre un homme qui ne lâche rien

Salah Hamouri est comme tous les Palestiniens qui refusent l'occupation et la colonisation de leur terre par l'État d'Israël. Celui-ci leur fait payer très cher leur résistance. Depuis sa libération en 2011, il s'acharne contre Salah : interdiction arbitraire de se rendre en Cisjordanie pour y suivre ses cours de droit à Ramallah ; arbitraire aussi en ce qui concerne sa vie privée : son fils n'a pu naître à Jérusalem, son épouse - française - ayant été interdite d'accès après un séjour en France dans sa famille. Depuis, ils n'ont pas pu le rejoindre à Jérusalem-Est, interdits de séjour par le pouvoir israélien : ils seraient « un danger pour la sécurité d'Israël ».

Salah Hamouri doit recouvrer la liberté

Il doit pouvoir vivre à Jérusalem-Est avec sa femme et son fils. L'arbitraire et le harcèlement dont il est victime doivent cesser. La France a le devoir de défendre partout ses citoyens contre les injustices dont ils sont victimes, en Israël comme en Turquie. Nous en appelons donc solennellement au chef de l'État pour qu'il intervienne avec force auprès des autorités israéliennes, comme il l'a fait récemment pour un journaliste français emprisonné en Turquie.

Force doit revenir au droit international : Salah Hamouri doit être libéré !

